

Mamoudzou, le 1^{er} novembre 2011

L'association Cimade et l'ensemble de ses bénévoles, que je représente ici, vous remercient de bien vouloir diffuser le nouveau communiqué suivant :

Pour la 3^{ème} fois en une semaine, la Préfecture condamnée pour une expulsion illégale

Samedi 29 octobre, un jugement du TA a de nouveau condamné la Préfecture de Mayotte à organiser le retour à Mayotte d'un homme, reconduit illégalement à Anjouan. M. S..., père d'enfants français, né à Mayotte en 1959 et résidant sur le territoire depuis sa naissance, a été arrêté le 26 octobre et expulsé à Anjouan le lendemain, malgré les preuves irréfutables de sa situation interdisant sa reconduite, présentées par la CIMADE aux services préfectoraux. En effet, il s'avère que Monsieur S... est père de 6 enfants, dont 4 sont mineurs, qui possèdent tous la nationalité française, que Monsieur S... produit en outre une attestation du 1^{er} adjoint au Maire de Kaweni attestant de la véracité de ses dires, qu'enfin, M. S... apporte la preuve qu'il a déposé une demande de nationalité pour lui-même. Ces éléments incontestables n'ont pas suffi à dissuader la Préfecture, qui s'obstine à méconnaître les droits fondamentaux à vivre en famille. Il a fallu l'intervention du juge, statuant dans le cadre d'un référé-liberté déposé par Monsieur S... avec l'appui de la CIMADE, pour contraindre l'administration à observer la loi.

Face à ces récidives de pratiques inadmissibles, la CIMADE se félicite des verdicts judiciaires, mais regrette qu'il faille avoir recours au juge pour corriger les errements de la Préfecture de Mayotte qui méprise aussi ouvertement les droits de l'homme.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au 0639 949620.

Cordialement,

Marie BALLESTERO, responsable du groupe local Cimade Mayotte